



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 09/PFD/1781951 (corr. DU : M. Resibois)

Réf. CRMS : GM/AH/IXL40020_677_PU_EspacesPublics

Annexe : //

Bruxelles, le 31/08/2021

Objet : IXELLES. Certains tronçons des rues de la Tulipe / de l'Athénée / J. Bouillon / du Conseil / Sans Soucis / Cans / du Conseil / Van Aa et place de Londres. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement des espaces publics concernés, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Athénée ».

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 30/07/2021, nous vous communiquons *les remarques formulées* par notre Assemblée en sa séance du 25/08/2021.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU BIEN



Périmètre du Contrat de quartier « Athénée » avec localisation des interventions proposées (document joint à la demande)

La demande vise le réaménagement d'une série d'espaces publics appartenant au tissu néoclassique du Haut-Ixelles. L'opération s'inscrit dans le contrat de quartier durable « Athénée » qui couvre le quartier Saint-Boniface et les rues situées plus au sud.

Structuré autour de l'église Saint-Boniface (1850-1877), le quartier du même nom a été réalisé dans les années 1880 entre la chaussée d'Ixelles et la chaussée de Wavre, attenant au faubourg de la porte de Namur. Les rues de la Tulipe, Sans Souci et Cans sont plus anciennes et appartiennent à l'une des premières campagnes d'urbanisation de la commune, réalisée vers 1830-1840 autour de l'actuelle Maison communale. Quant à la chaussée de Wavre, elle est antérieure à la période néoclassique, mais judicieusement absorbée par le tissu du XIXe siècle, qu'elle relie à la structure d'échelle régionale nouvelle formée par l'axe Trône – Blyckaerts – Couronne.

1/4



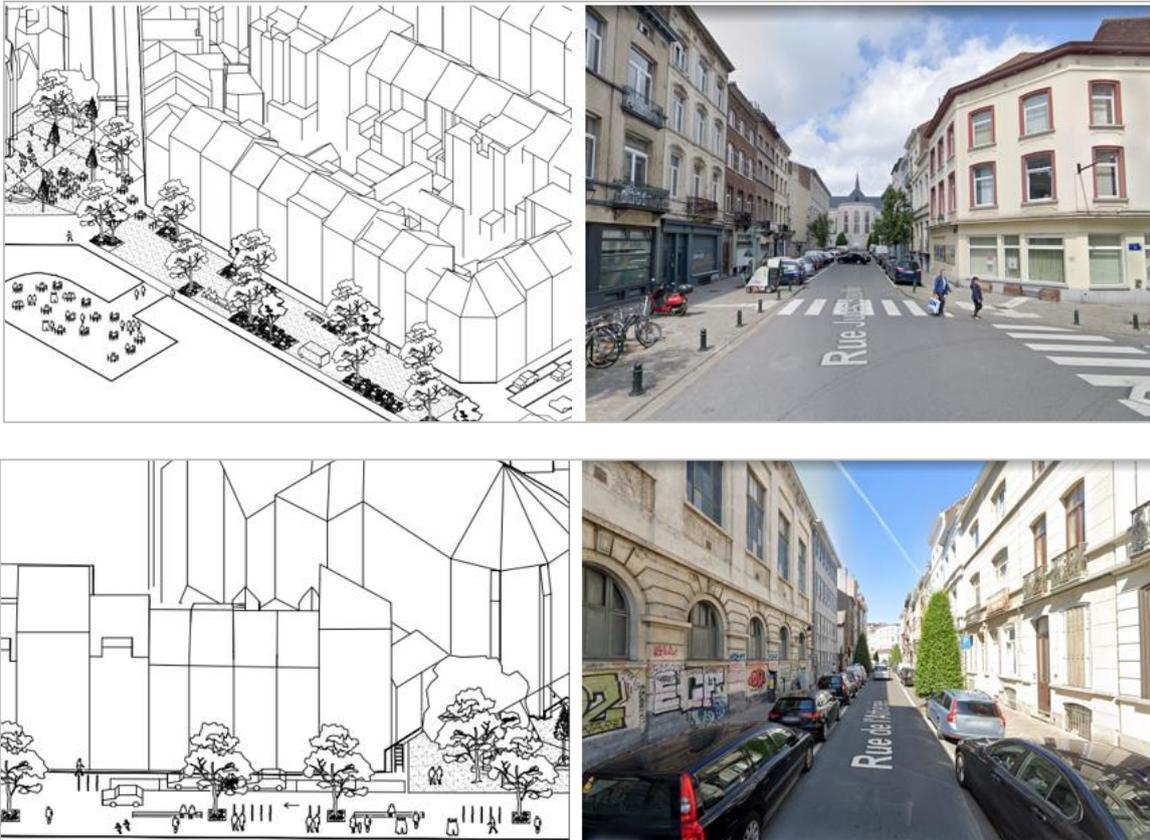
Plan renseignant les zones de protection, biens inscrits à l'Inventaire, ZICHEES et axes structurants © Brugis

Les interventions sont prévues dans les zones de protection de plusieurs biens classés présents dans le quartier : l'ancienne poissonnerie située 65, rue du Trône, l'église St-Boniface, la Maison communale, les maisons Art nouveau sises 32 rue E. Solvay et 15 rue St-Boniface ainsi que les établissements Demeuldre-Coché situés 143 chaussée de Wavre.

Le périmètre comprend en outre plusieurs bâtiments publics emblématiques qui, tout comme un grand nombre de maisons privées, sont inscrits à l'Inventaire du Patrimoine architectural, dont l'Athénée Royal d'Ixelles (1880, arch. L. Coenraets), l'École communale n° 1 de la rue Sans Souci (1860, L. Rousselle) et l'École des Arts attenante (1876, arch. L. Coenraets). En 1879 furent inaugurées les Halles d'Ixelles, implantées dans l'axe de la rue de la Tulipe et remplacées dans les années 1970 par deux barres de logements sociaux. Il s'agit de la seule rupture urbanistique du périmètre Athénée, dont le tissu très dense a pour le reste gardé toute sa cohérence. Certains aménagements sont reprises en « ZICHEE » ou en « Espace structurant » au PRAS, tandis que d'autres sont reprises en « Périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine » au PRDD.

Le parti global du projet consiste à transformer les rues concernées en espaces de plain-pied, revêtus de pavés. Selon la demande, cette opération a pour objectif de rééquilibrer l'usage du domaine public et de le rendre accessible aux habitants de tout âge (création de voies de desserte locales et de zones 20 et 30). Elle vise également à organiser la transition modale à l'échelle du quartier. Concrètement, l'opération prévoit la mise en œuvre d'aménagements dissuasifs, l'organisation des voiries en chicane, la réduction du stationnement automobile en faveur de zones de jeu, de repos et de jardinage ainsi que l'intégration de mobilier et de structures multifonctionnelles.





Réaménagements proposés pour, du haut vers le bas, les rues de la Tulipe, J. Bouillon et de l'Athénée (documents joints à la demande)

Avis CRMS

Si la CRMS souscrit aux objectifs du contrat de quartier, elle ne peut toutefois approuver les transformations de l'espace public qui sont proposées dans la présente demande. Ces travaux porteraient en effet atteinte aux qualités urbanistiques et patrimoniales du Haut-Ixelles. Or cette partie de la commune a conservé une homogénéité remarquable et offre un contexte cohérent aux nombreux biens patrimoniaux y présents. L'effet déstructurant de l'opération serait d'ailleurs renforcé par le caractère ponctuel des interventions, dispersées dans le périmètre.

La Commission s'oppose au parti même du projet qui consiste à systématiquement remplacer la configuration « traditionnelle » et historique des lieux – rues avec voirie centrale et trottoirs surélevés – par des espaces de plain-pied, aménagés de manière asymétrique et particulièrement compliquée. Ce réaménagement et notamment l'organisation asymétrique entraverait la lisibilité du paysage urbain néoclassique, en particulier sur les axes très homogènes formés par les rues de l'Athénée et J. Bouillon (axe structurant au PRAS) ou encore les rues de la Tulipe et la rue Cans, dont chaque composante - voirie, bâti, morphologie - participe à l'ensemble.

Au minimum sur ces axes, le projet doit être réorienté de manière à requalifier les lieux tout en observant une organisation symétrique et en exploitant au maximum les qualités du système viaire néoclassique bruxellois, par ailleurs conçu au XIXe siècle pour fonctionner comme espace partagé 'avant la lettre'.

En ce qui concerne le traitement des rues, le choix des revêtements nobles est un élément positif, mais l'homogénéité ainsi obtenue (du moins dans les zones concernées) serait déforcée par l'ajout de

matériaux et de coloris divers, ce qui devrait être évité dans un objectif de simplicité. Pour la même raison, la quantité de mobilier urbain et de dispositifs divers, fonctionnels ou ludiques, devrait être revue à la baisse. Le plan de plantations devrait également être réétudié car il fait appel à des espèces trop diverses et peu robustes. Quant à la création de potagers citoyens, ou encore de jardins de pluie récoltant l'eau de certaines toitures, il s'agit de démarches très ambitieuses mais probablement peu réalistes sur le long terme. Selon la Commission, ces aménagements présentent un caractère peu urbain, ne contribuent pas à structurer le domaine public et soulèvent plusieurs problèmes de gestion et d'entretien.

Pour toutes ces raisons, et sans se prononcer sur chacun des plans de détail, la CRMS demande de revoir le projet dans un plus grand respect du paysage urbain patrimonial. Ceci n'empêche pas d'adapter le domaine public à la transition vers une mobilité plus durable et de permettre aux riverains de se réappropriier un espace public de qualité. Cet objectif louable pourrait cependant tout aussi bien être atteint dans le respect des qualités patrimoniales urbanistiques existantes. Pour mieux accompagner la réorientation de cette opération, la Commission recommande d'intégrer au processus participatif du Contrat de quartier un volet informatif et de sensibilisation des riverains au sujet des qualités patrimoniales et urbanistiques néoclassiques de leur quartier, qui ont à ce stade été insuffisamment prises en compte.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE
Président

c.c. à : mkreutz@urban.brussels ; tjossart@urban.brussels ; mresibois@urban.brussels ; ndenayer@urban.brussels ;
avis.advies@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ;
crms@urban.brussels ; aheylen@urban.brussels